



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-052

#### Convention de gestion du rucher pédagogique municipal par l'association départementale l'Abeille eurélienne (Transition Écologique)

911

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yu cel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yu cel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yu cel KISA

La municipalité de Dreux souhaite poursuivre le travail de sensibilisation et développer les actions pour préserver les pollinisateurs.

Bien que l'abeille mellifère ne soit pas le seul pollinisateur en danger, l'abeille et le miel sont des vecteurs de compréhension de l'enjeu de cette préservation-là plus accessible.

La Ville de Dreux dans le cadre de son projet Territoire Engagé pour la Nature veille à ce que les informations en matière de gestion des prairies fleuries comme des arbres essentiels aux pollinisateurs soient prioritaires dans la gestion de l'entretien des Espaces Publics.

Concomitamment, la Ville souhaite poursuivre la relocalisation de ses activités avec cette convention locale de gestion du rucher pédagogique Drouais pour :

- Accompagner les Drouais désireux de découvrir l'apiculture
- Sensibiliser l'ensemble des habitants et des acteurs locaux sur l'enjeu de la préservation des pollinisateurs
- Permettre l'accès à un rucher pédagogique dont la production de miel sera distribuée lors des actions de sensibilisations et vers Epicea (épicerie solidaire de Dreux)

La convention, l'adhésion, la production de miel et les assurances du rucher nécessitent une dépense annuelle de fonctionnement de 1 000 €.

Un budget d'investissement pour le développement du rucher en 2022 permettra de répondre aux besoins pédagogiques du rucher municipal.

Vu l'avis favorable à l'unanimité (6 pour -1 abstention) de la commission Transition écologique :  
Je vous demande si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Nelson FONSECA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve la convention de gestion du rucher pédagogique ;
- Adhère à l'association l'abeille Eurélienne ;
- Décide d'investir dans l'achat de deux nouvelles ruches selon les prescriptions de l'association ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette démarche.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

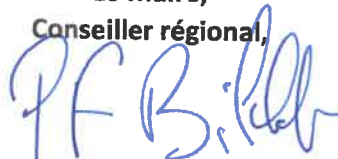
En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022

Et affichage le 11 AVR 2022

Le Maire,  
Conseiller régional,



Pierre-Frédéric BILLET

